

## PROTECTION SOCIALE

### SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,  
DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES

#### **Arrêté du 12 septembre 2014 portant nomination d'un membre du conseil d'administration du centre interrégional de traitement de l'information de Lyon**

NOR : AFSS1430680A

Le ministre des finances et des comptes publics et la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L. 231-6, L. 231-6-1, D. 213-7, D. 231-2 et D. 231-3;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions en application de l'article 4 de l'arrêté du 6 décembre 2011 fixant les modèles de statuts des centres informatiques de la branche recouvrement de la sécurité sociale, transmises à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale;

Vu l'arrêté du 19 mars 2012 portant nomination des membres du conseil d'administration du centre interrégional de traitement de l'information de Lyon,

Arrêtent:

#### Article 1<sup>er</sup>

M. PEYROT Nicolas est nommé, sur désignation de la CFTC, administrateur suppléant du conseil d'administration du centre interrégional de traitement de l'information de Lyon, en remplacement de M. BERMOND Georges.

#### Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 12 septembre 2014.

Pour les ministres et par délégation :  
Par empêchement du directeur de la sécurité sociale :

*Le sous-directeur de la gestion  
et des systèmes d'information,*

L. GALLET